

Direction des Finances et des Assemblées  
Service Assemblées et Comptabilité

## **Arrêté N°24-1978**

- abrogeant l'arrêté n°24-1932 du 9 août 2024
- portant habilitation à effectuer les contrôles dans les services et les établissements sociaux et médico-sociaux et auprès des bénéficiaires de l'aide sociale.

### **LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3221-11 et L 3321-3 ;

VU le Code de l'Action sociale et des Familles ;

VU les articles L 221-2 et L 222-2 du code des relations entre le public et l'administration ;

VU le Code général de la Fonction publique ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU l'installation du Conseil départemental en date du 9 août 2024 et l'élection de Laurent SUAU, en qualité de Président du Conseil Départemental ;

VU la délibération du Conseil départemental n°CD\_24\_1028 en date du 9 août 2024 donnant délégation au Président du Conseil Départemental ;

VU l'organigramme des services départementaux ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

Les agents de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale et dont les noms suivent, sont habilités à représenter le Président du Conseil Départemental devant toute instance où ils seraient appelés ou amenés à intervenir et à demander et effectuer tous les contrôles sur place ou sur pièces nécessaires à l'exercice de leurs missions, conformément au règlement départemental d'aide sociale :

- Mme Emilie POUZET-ROBERT, Directrice Générale Adjointe de la Solidarité Sociale,
- Évelyne BOISSIER, Directrice de la Maison départementale de l'Autonomie,
- M. Eric ANNINO, Directeur adjoint de la Maison départementale de l'Autonomie,
- Mme Sabrina LORI, cheffe du service Parcours et droits à l'Autonomie,
- Mme Doïna GHITULESCU, médecin,
- Mme Bernadette NOUVEL-CHARMASSON, médecin,
- M. Olivier STEIN, infirmier,
- M. Alexis PIALOT, Responsable mission Tarification, Autorisation et Contrôle,
- Stéphanie DELAGNES, agent de tarification,
- Elodie GINESTE, agent de tarification,
- Martine LEROY, agent de tarification,
- Guillaume VIEILLEDENT, agent de tarification (à compter du 02 septembre 2024)
- M. Renaud LAURES, Directeur Enfance-Famille,
- Mme Nathalie BESSE, médecin,
- Mme Juliette KAHOUL en qualité de cheffe du Service Aide Sociale à l'Enfance,
- Mme Marion MICHELOU en qualité de cheffe du Service Adjoint Aide Sociale à l'Enfance Territorialisé,
- Madame Marjorie ANDRE, en qualité de cheffe du Service Adjointe Aide Sociale à l'Enfance Territorialisé (à compter de la date de sa prise de fonction),
- Mme Aurore BOURGIN - Educatrice de Jeunes Enfants,
- Mme Stéphanie DELMAS, puéricultrice évaluatrice,
- Mme Anne ALTADILL, puéricultrice évaluatrice,
- Mme Caroline JASSIN, coordonnatrice prévention, santé, offre d'accueil,
- Anthony COLOMB, Chef du Service Administration – Finances.

## **ARTICLE 2**

Sont abrogées toutes dispositions antérieures ou contraires au présent arrêté.

## **ARTICLE 3**

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié selon les modalités définies par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021.

## **ARTICLE 4**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental, à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères; 30000 Nîmes), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou de la réponse du Président du Conseil départemental (si un recours gracieux a été préalablement déposé). La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Mende, le 23 août 2024

Le Président du Conseil Départemental  
Laurent SUAUX